

Fonds de gestion des crédits européens

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

- 1110 Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1120 Programme de développement rural FEADER 2014-2020
- 1130 Programme FEAMP 2014-2020
- 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Synthèse de la mission

Le Conseil régional de Bretagne est l'autorité de gestion (directe ou déléguée) pour quatre fonds européens sur la période 2014-2020, pour un montant total de crédits de 784 M€. Ils soutiennent des projets dans le cadre des priorités retenues dans chacun de leurs programmes opérationnels et contribuent ainsi à la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional, ainsi que l'ensemble des stratégies partenariales définies pour les secteurs d'intervention concernés :

- le **FEDER**, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique du territoire, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique, que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique de l'habitat ou de transport. Il est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique.
- le **FSE, Fonds Social européen**, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous Autorité de gestion du Conseil régional. Il soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières de la Glaz Economie. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire.
- le **FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**, doté de 368 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constitue l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations agricoles et des territoires ruraux. Entièrement articulé avec les orientations du Pacte d'avenir, il est particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne. Il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permet de renforcer, en lien avec les Contrats de partenariat avec les pays, l'innovation dans les territoires.
- le **FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche**, doté pour la Bretagne de 47M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Comme pour le FEADER, l'enveloppe régionale FEAMP a connu une hausse sensible et sera complétée par l'accès pour les porteurs de projets bretons aux dispositifs mis en place directement au niveau national.

Au 1^{er} décembre 2017, l'état d'avancement de ces programmes était globalement satisfaisant avec des **projections d'engagement à fin 2017 d'un volume d'aides de 430 M€ de fonds européens, soit une hausse de près de 200 M€ en un an, et une enveloppe globale programmée à 55%**. Sur le plan des paiements, **70 M€ de fonds européens étaient payés au 1^{er} décembre aux bénéficiaires, soit une hausse de près de 45 M€ depuis fin 2016.**

Fortes de cette importante dynamique, les **perspectives** pour 2018 sont **très favorables**, notamment grâce à l'**aboutissement fin 2017 du chantier des outils informatiques** pour le FEADER et le FEAMP. L'engagement politique très fort de la Bretagne au niveau national a permis d'obtenir une accélération réelle de la résolution des difficultés et toutes les mesures sont dorénavant couvertes, permettant le rattrapage de l'instruction des dossiers et surtout des paiements aux bénéficiaires. Dans ce cadre, une attention particulière sera naturellement portée à la mise en œuvre des volets territorialisés des différents programmes, dont Leader, ainsi que du FEAMP qui restent aujourd'hui les plus touchés par ces retards. C'est l'aboutissement d'un engagement politique permanent depuis le démarrage des programmes et qui ne devra néanmoins pas se relâcher pour éviter tout recul sur les accords nationaux obtenus et tout nouvel obstacle qui viendrait encore une fois retarder l'arrivée des financements dans les territoires.

Pour 2018, deux enjeux sont devant nous.

Le premier concernera l'avancement financier global de chaque programme pour atteindre les seuils financiers fixés par la règle du **dégagement d'office** (*retrait des crédits non utilisés par un programme, trois ans après*

leur engagement théorique selon l'échéancier annuel fixé dans le Programme) et contractualisés avec la Commission européenne en début de programmation.

Le second sera spécifique à 2018 et concernera l'avancement des réalisations physiques du programme, selon la matrice d'indicateurs là aussi contractualisée avec la Commission européenne et sur lesquels des cibles intermédiaires d'avancement ont été fixées. La mesure de l'avancement sera effectuée sur la base des réalisations atteintes au 31/12/2018 et conditionnera le maintien des crédits de la **réserve de performance** (6% de la dotation) dans l'enveloppe du programme.

En parallèle des efforts à maintenir sur l'avancement des programmes 2014-2020, la mobilisation de la Région en 2018 devra aussi d'ores et déjà être importante dans la perspective des futures politiques européennes et des débats qui se sont accélérés fin 2017 sur l'avenir du budget européen.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P. 1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		0	0	0	0
P. 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		0	0	0	0
P. 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	685 000		685 000		
Total général	685 000	0	685 000	0	0

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P. 1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		10 000 000	10 000 000	28 000 000	28 000 000
P. 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					
P. 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	937 900		937 900		
Total général	937 900	10 000 000	10 937 900	28 000 000	28 000 000

BP 2018

AP	- €
AE	- €
Total	- €

CPI	28 000 000 €
CPF	10 000 000 €
Total	38 000 000 €

Actions phares 2018

- Suivi du dégagement d'office FEDER/FSE e des objectifs de performance
- Ouverture d'un dispositif FEDER « accompagner le développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire »
- Premiers paiements sur le Grand Projet déploiement du très haut débit en Bretagne

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Concernant le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire étant le Conseil régional, aucune autorisation d'engagement et aucun crédit de paiement ne sont requis, le FSE venant en remboursement des dépenses directement engagées par la Région.

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020 est doté de 369,5 M€ à raison de 307,3 M€ de FEDER et 62,2 M€ de FSE. A la fin de l'année 2017, il présente un état d'avancement très satisfaisant tant du point de vue de la programmation que des paiements.

284 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER/FSE de 215 M€ soit 58.40 % de l'enveloppe attribuée à la Bretagne pour l'ensemble de la période :

- FEDER : 279 dossiers programmés pour 163 M€ de FEDER soit 53.18% de l'enveloppe allouée
- FSE : 5 dossiers programmés pour 52M€ de FSE soit 84,19% de l'enveloppe.

Sur l'ensemble, 71 M€ de dépenses ont été certifiées auprès de la Commission européenne permettant le remboursement de 28.1M€ de FEDER et FSE pour un seuil minimal attendu de 20.2M€.

Pour le FEDER, les efforts engagés devront se poursuivre en 2018 tant sur la programmation que sur le suivi des paiements. Dans ce cadre, l'accompagnement des bénéficiaires devra se maintenir pour permettre d'engager un niveau significatif de l'enveloppe des crédits alloués.

Le programme s'articule autour des quatre axes stratégiques du Programme Opérationnel, hors assistance technique

- I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)**
 - I.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
 - I.2 Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
- II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)**
 - II.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - II.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - II.3 Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
- III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne**
 - III.1 Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
 - III.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
 - III.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

- IV.1 Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

\\ Actions par objectif

I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

Dotation FEDER : 93,71 M€ - 23 projets programmés - taux de programmation : 85,28 %

I.1. Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

L'avancement de la procédure spécifique liée au périmètre financier du projet de déploiement du Très Haut Débit (procédure Grand Projet) s'est concrétisé par la programmation du dossier pour un montant FEDER de 74M€. Les premiers paiements devraient intervenir courant du 1^{er} semestre 2018 après aboutissement de la procédure avec la Commission européenne.

I.2. Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Dans la continuité de la dynamique engagée à la fin du 2^{ème} semestre 2017, le soutien du FEDER aux projets de développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC se poursuivra tant sur le volet régional que sur le volet des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

Dotation FEDER : 93,81 M€ - 228 programmés – taux de programmation : 49,28 %

II.1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Afin de soutenir le développement de la recherche bretonne et de la culture scientifique et technique, la mobilisation du FEDER se poursuivra selon un rythme soutenu et continu. 140 dossiers représentant 27,3M€ de FEDER ont d'ores et déjà été programmés depuis 2015 au bénéfice de l'ensemble des équipes de recherche bretonnes. La poursuite de cette dynamique au cours de l'année 2018 devrait permettre d'engager plus des trois quarts de l'enveloppe allouée d'ici la fin de l'année.

II.2. Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Le soutien aux diverses composantes de l'innovation (maturation, transfert de technologies, projets industriels innovants, projets de recherche collaborative, suivi de la Stratégie de Spécialisation Intelligente) se poursuivra tout au long de l'année.

L'année 2018 devrait ainsi permettre de porter le niveau d'engagement à plus de 70% de l'enveloppe allouée notamment par l'ouverture d'un dispositif de prêt à taux zéro innovation pour les entreprises bretonnes.

II.3. Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis sa création, Breizh Up devrait accompagner le développement de nouvelles jeunes entreprises bretonnes au cours de l'année 2018 portant ainsi à 20 le nombre d'entreprises soutenues.

Sous réserve d'une validation par la Commission européenne, le FEDER pourra être mobilisé en 2018 pour soutenir des programmes d'accompagnement qualifié des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire afin d'améliorer la viabilité économique des projets.

III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

Dotation FEDER : 109,01M€ - 19 projets programmés – taux de programmation : 33,78 %

III.1. Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne

En lien avec le Schéma Régional Climat Air Energie, le FEDER accompagnera les projets visant à accroître les capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne. Les projets de réseaux de chaleur et la filière bois seront particulièrement soutenus au cours de l'année 2018.

De manière complémentaire, afin d'implanter durablement la filière Energies Marines Renouvelables sur le territoire, le Port de Brest a bénéficié d'un soutien de 15M€ de FEDER pour la création d'un quai EMR.

III.2. Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Les instances et procédures de sélection dans les investissements territoriaux intégrés étant installées, l'année 2018 devrait permettre une augmentation significative de l'engagement des crédits. La stabilisation de la mise en œuvre au niveau des territoires et du processus d'analyse de la performance énergétique des projets se concrétiseront par la programmation d'une cinquantaine de projets au cours de l'année.

III.3. Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

Afin de soutenir la mobilité durable sur le territoire breton, 6 projets de Pôles d'échanges multimodaux ou transports en commun en site propre ont été programmés pour 19,3M€. Ce soutien au transfert modal durable se poursuivra tout au long de l'année permettant ainsi d'engager plus de 50% de l'enveloppe allouée.

IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

IV.1. Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Dotation FSE : 59,82 M€ - 6 projets programmés – taux de programmation : 87,5 %.

La mobilisation du Fonds Social Européen a pour objectif de favoriser l'augmentation du taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants aux actions de formation accompagnées, dans les secteurs socles et émergents de l'économie régionale. Le « Programme Régional Supérieur 2014-2015 », le « Programme Bretagne Formation 2015-2017 », puis le « Programme Bretagne Formation 2017-2019 » ont ainsi été sélectionnés au regard de leur contribution à cet objectif.

Après une première programmation en 2015, une nouvelle sélection d'opérations a été réalisée en 2017 et cofinance la mise en œuvre de 120 prestations supplémentaires de formation (Programme Bretagne formation 2017-2019) qui seront progressivement ouvertes et réalisées jusqu'à fin 2019. Le nombre prévisionnel de stagiaires attendu s'élève à plus de 7 200.

Compte-tenu du calendrier de programmation, l'année 2018 sera exclusivement consacrée au traitement des demandes de remboursement FSE pour les actions déjà programmées. Ceci dans l'objectif d'éviter tout dégagement de crédits FSE non-consommés au 31/12/2018 (seuil financier à atteindre : 9 818 754€ de FSE). Dans ce cadre, le montant prévisionnel des dépenses qui devraient pouvoir être déclarées à la Commission Européenne s'élève à 10 272 000 € FSE (soit une prévision de 181 % du seuil de dépenses FSE à atteindre).

Seuls certains réajustements de plan de financement et le dépôt de dossier candidature au titre de l'assistance technique (gestion du programme) pourraient faire l'objet d'une présentation en Commission Régionale de Programmation Europe, le cas échéant.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1110 « Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 » :

- ✓ D'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 28 000 000 € ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 10 000 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	- €
AE	- €
Total	- €

CPI	- €
CPF	- €
Total	- €

Actions phares 2018

- Accélération de la programmation et des paiements pour les projets menés dans le cadre de Leader
- Ajustement de la maquette financière du Programme de Développement Rural Breton
- Suivi des objectifs de dégagement d'office et des objectifs de performance

Le programme 1120 permet de rendre compte de l'avancement du Programme de Développement Rural Breton (PDRB), stratégie de mise en œuvre du Fonds européen agricole et de Développement Rural pour la région.

Doté d'une enveloppe de 368 M€, placée sous Autorité de gestion du Conseil régional, il accompagne le développement de l'agriculture et de la forêt et la modernisation des exploitations, soutient la biodiversité et la performance écologique et participe au développement des territoires ruraux à travers son volet LEADER.

Le programme 1120 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence de Services et de Paiement. Conformément à l'instruction comptable nationale relative aux fonds européens, une restitution des données financières est effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme s'articule autour des 5 grandes orientations structurantes de la stratégie du PDRB :

- I. **Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton**
- II. **Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production**
- III. **Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes**
- IV. **Développer les territoires ruraux**
- V. **Renforcer la recherche, formation et diffusion**

\\ Actions par objectif

Une quarantaine de dispositifs (« types d'opérations ») sont déployés dans le cadre du PDRB, au service des 5 ambitions du Programme. Certains d'entre eux doivent être articulés avec des orientations définies au niveau national pour l'ensemble des régions métropolitaines, à travers un Cadre national concernant notamment le soutien à l'installation, les mesures surfaciques (Mesures agri-environnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique), ainsi que le dispositif d'accompagnement de Natura 2000.

L'année 2018 s'ouvre pour le FEADER sur une très bonne dynamique, confortée tout au long de l'année 2017, avec un taux d'avancement global du programme qui atteignait début décembre déjà près de 58% de la maquette. Les inquiétudes relatives aux paiements sont aujourd'hui moins fortes puisque le déblocage progressif des outils informatiques (Osiris et Isis) a permis d'accélérer fortement les versements, pour un montant total de près de 50 M€ à la fin de l'année et la mise à disposition dorénavant de toutes les fonctionnalités sur l'ensemble des mesures.

La Région pourra donc poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et conforter son très bon positionnement national dans la mise en œuvre du programme : en novembre 2017, si l'on considère les seules mesures hors-SIGC (système intégré de gestion et de contrôle), permettant notamment d'isoler l'effet induit par les très fortes dotations en Indemnité Compensatoire de Handicap naturel pour certaines Régions, le PDR breton présentait en effet un avancement de sa programmation plus de 10 points supérieur à la moyenne nationale, et un état des paiements effectués aux bénéficiaires également plus de 3 points au-dessus de la moyenne nationale. Un effort particulier devra cependant être porté à l'accélération spécifique du volet LEADER qui a connu de très forts retards principalement dus au dialogue complexe qu'il a fallu mener avec l'Agence des Services et de Paiement nationale pour la mise à disposition d'outils informatiques simplifiés. La Bretagne a en effet fait le choix de défendre la réalisation d'outils moins complexes, permettant un rattrapage plus rapide de la saisie des dossiers et limitant les besoins récurrents de modification ultérieure en cas d'évolution des dispositifs. Après une longue négociation, leur livraison a finalement été effectuée à partir de novembre 2017 et a permis d'enclencher les premiers conventionnements avec les bénéficiaires en toute fin d'année. L'objectif est de pouvoir résorber les dossiers en attente d'ici l'été 2018.

I. Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton (53 M€)

Ce premier objectif stratégique repose dorénavant sur la seule Dotation Jeune Agriculteur (DJA), après la fermeture courant 2017 des Prêts Bonifiés pour l'ensemble du territoire national.

Près de 23 M€ étaient engagés au 1/12/2017 (44% de la maquette), soutenant plus de 1 700 agriculteurs depuis le début du programme. 13,5 M€ de paiements ont été effectués. Cet avancement régulier devrait se poursuivre en 2018.

II. Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production (131,5 M€)

Ce deuxième objectif stratégique est concentré sur l'accompagnement de la compétitivité des filières.

Il s'appuie en particulier sur les dispositifs de soutien à la mise en œuvre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations dont la dynamique d'avancement s'est de nouveau confirmée en 2017. Ces dispositifs sont aujourd'hui engagés à hauteur de 54,2 M€ (57% de la maquette) et accompagnent 4 270 projets de modernisation. Ces chiffres intègrent également le soutien à la transformation et à la commercialisation des produits dans les exploitations. Les paiements dorénavant réguliers représentent aujourd'hui 20 M€ d'aides versées. Cette dynamique se poursuivra là aussi en 2018, avec deux nouveaux appels à projets programmés comme les années précédentes.

Cet objectif s'appuie aussi sur le soutien au développement des industries agro-alimentaires, dont l'enveloppe est dorénavant programmée à près de 57% (18,9 M€) ; le second appel à projets est ouvert en continu jusqu'au 30 juin 2018.

III. Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes (133,3 M€)

Ce troisième objectif stratégique s'appuie sur plusieurs groupes de dispositifs.

Certains se sont inscrits dans une forte continuité avec la programmation antérieure et ont pu bénéficier des travaux déjà menés antérieurement. C'est le cas notamment des dispositifs d'accompagnement des zones Natura 2000 et du programme Breizh Bocage sur lesquels l'avancement est aujourd'hui respectivement de 36% (Document d'objectifs DOCOB et animation) et de 48% (animation et travaux).

C'est aussi le cas de l'ensemble des mesures liées aux surfaces agricoles et dont la mise en œuvre suit le calendrier national du 1^{er} pilier de la Politique Agricole Commune : à titre principal les Mesures agri-environnementales et climatiques d'une part et les mesures en faveur de la Conversion et du Maintien en Agriculture Biologique d'autre part. Portées à la fois par la très forte dynamique d'accompagnement mise en place en Bretagne, et le contexte général dans lequel évolue l'agriculture aujourd'hui, ces dispositifs ont encore une fois été très sollicités en 2017 et atteignent des taux d'engagement proches de 100%. Cette situation sera prise en compte dans le cadre d'un remaquetage du programme envisagé au 1^{er} trimestre 2018 et qui pourra déterminer l'ouverture de nouvelles campagnes au printemps 2018.

D'autres dispositifs étaient totalement nouveaux et ont donc nécessité des démarches complémentaires pour favoriser leur appropriation par les porteurs de projets et les accompagner dans leurs demandes. C'est le cas

notamment des dispositifs de soutien à la biodiversité, que ce soit en faveur des réserves naturelles ou de la trame verte et bleue qui sont dorénavant entrés en phase de programmation et devraient voir s'accélérer la dynamique en 2018. De même, le dispositif Breizh Forêt (notamment le volet boisement qui a été initié lors de ce programme) est monté progressivement en puissance, avec un important travail de communication réalisé tout au long de l'année au fur et à mesure des premières réalisations cofinancées ; là aussi, il est attendu une accélération de la programmation en 2018.

IV. Développer les territoires ruraux (37 M€)

Cet objectif recouvre intégralement le programme LEADER, mis en œuvre par les 21 pays bretons chargés d'en assurer l'animation au plus près des besoins et structures de leur territoire.

L'année 2017 aura été fortement perturbée pour le déploiement du volet Leader, et il aura fallu de la persévérance dans la mobilisation régionale au plus haut niveau pour que les demandes de la Bretagne soient enfin entendues. Les aides aux projets des territoires ont donc dû rester en attente, mais les paiements des aides préparatoires ont pu démarrer à l'automne et les aides à l'ingénierie des groupes d'action locale (GAL) ont pu également commencer à être programmés.

Globalement, le contexte de ce début d'année 2018 est plus favorable : les outils informatiques tant attendus ont été mis à disposition progressivement pour chaque GAL à compter de novembre et les premières programmations définitives de dossiers ont pu être approuvées dans certains territoires courant décembre. L'enjeu majeur du 1^{er} semestre 2018 sera maintenant de rattraper progressivement les retards accumulés puisque près de 300 dossiers ont été pré-sélectionnés dans les pays depuis le démarrage du Programme, et de procéder en parallèle aux premiers paiements au fur et à mesure de la sélection des dossiers et des demandes des bénéficiaires.

V. Renforcer la recherche, formation et diffusion (7,3 M€)

Ce dernier objectif regroupe les actions d'accompagnement et de mise en réseau. Parmi celles-ci, le soutien aux groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI), lancé à la fin de la période précédente par l'Union européenne, a été enclenché et permet d'accompagner des projets collaboratifs contribuant à la production et la diffusion de l'innovation en agriculture et en sylviculture. Aux quatre premiers groupes opérationnels sélectionnés en 2016, se sont ajoutés quatre nouveaux groupes et ce sont ainsi 4,2M€ de FEADER qui ont été programmés pour soutenir les activités d'environ 70 partenaires impliqués.

Au total, l'année 2018 s'ouvre donc sur une dynamique très favorable. Les différents dispositifs sont opérationnels et l'avancement général est satisfaisant.

Pour autant, un travail important de suivi des réalisations financières et des indicateurs physiques sera mené tout au long de l'année en vue du double objectif à atteindre pour ce programme : l'objectif financier permettant d'éviter le dégageant d'office qui entrera en vigueur pour la 1^{ère} fois en 2018 et sur lequel les projections de paiement permettent d'affirmer dès à présent qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière ; l'objectif de réalisation physique permettant de garantir le maintien de la réserve de performance, pour lequel les suivis mis en place en 2017 seront analysés tout au long de l'année et qui ne présentent pas à ce stade de risque majeur.

Enfin, après une première révision de la maquette du Programme au cours de l'année 2017, le partenariat régional sera consulté en vue d'une nouvelle demande de modification. Moins importante que la première, qui intégrait également la réaffectation des crédits libérés par la fermeture du dispositif de prêts bonifiés dans le cadre national, elle sera préparée en tenant compte des trajectoires financières des dispositifs pour permettre d'adapter la maquette financière, dans un souci de pilotage dynamique du programme. Il est prévu de la proposer aux membres du Comité de suivi d'ici la fin du 1^{er} trimestre, en cohérence avec le calendrier de mise en œuvre des mesures surfaciques qui est articulé avec celui du 1^{er} pilier de la PAC (dépôt avant le 15 mai).

\\ Projet de délibération

Je vous demande pour le programme 1120 « Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020 » de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

BP 2018

AP	- €
AE	- €
Total	- €

CPI	- €
CPF	- €
Total	- €

Actions phares 2018

- Accélération de la programmation, sur l'ensemble des mesures ouvertes dans le cadre de la subvention globale
- Démarrage des paiements aux bénéficiaires
- Suivi des objectifs du dégagement d'office et des objectifs de performance
- Ajustement de la maquette financière du Programme Opérationnel

Le programme 1130 rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP), et particulièrement de l'enveloppe régionale déléguée en gestion au Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.

Cette enveloppe régionale d'un montant de 44 M€, hors crédits d'assistance technique, permet d'accompagner le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture et le développement des territoires maritimes.

A l'instar du programme 1120, le programme 1130 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence des services et de paiement. De la même manière, une restitution des données financières est effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

En ce début d'année 2018, la mise en œuvre du programme FEAMP se trouve dans une situation beaucoup plus favorable qu'il y a un an. L'ensemble des mesures régionalisées a été ouvert progressivement au dépôt des dossiers et la sélection des projets est régulière depuis le printemps. Fin 2017, près de 60 dossiers avaient ainsi été retenus lors des différentes Commissions régionales de sélection Pêche et Aquaculture, pour un montant total de 3,2 M€ FEAMP, soit près de 5% de la maquette. Comme pour le FEADER la mise en œuvre d'outils informatiques a cependant pénalisé un avancement plus dynamique. Bien que l'Etat n'ait pas accepté d'intégrer toutes les simplifications obtenues par la Bretagne pour le FEADER dont elle est – contrairement au FEAMP – Autorité de gestion directe, ces outils informatiques sont globalement disponibles depuis l'automne 2017 et vont donc permettre dorénavant d'engager le conventionnement avec les bénéficiaires sélectionnés, puis les paiements au fur et à mesure de la réception des premiers dossiers de demandes de remboursement.

Le programme opérationnel national s'articule autour des six priorités d'intervention du FEAMP telles que définies dans le règlement européen. Les mesures régionalisées de la subvention globale du Conseil régional sont intégrées à quatre d'entre elles, et constituent donc l'architecture du programme 1130 qui rendra principalement compte de l'avancement de la mise en œuvre de cette enveloppe déléguée :

- I. **Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive**
- II. **Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive**
- III. **Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale**
- IV. **Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture**

Les deux autres priorités du Programme Opérationnel sont exclusivement mises en œuvre au niveau national :

- priorité 3 : soutien à la mise en œuvre de la politique commune des pêches
- priorité 6 : soutien à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

\\ Actions par objectif

I. Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive

Pour ce qui concerne la *Priorité 1 - Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances (17,9 M€)*, 6 dispositifs sont déployés à l'échelle régionale : l'aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs, l'accompagnement pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité, la limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et l'adaptation de la pêche à la protection des espèces, l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique, l'augmentation de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et l'utilisation des captures non désirées, ainsi que l'accompagnement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des abris.

La programmation a démarré dès le printemps 2017 sur la mesure 31 – Aide à la création des jeunes pêcheurs, dont l'enveloppe spécifique est aujourd'hui engagée à hauteur de 31,1 % pour 17 dossiers sélectionnés. De même, la mesure relative à l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique sur le volet motorisation des navires a fait l'objet d'une première sélection de 3 dossiers à l'automne 2017. Les autres mesures feront l'objet de première programmation en 2018.

II. Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive

Pour ce qui concerne la *Priorité 2 - Favoriser une aquaculture durable, sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances (9,8 M€)*, la Région est en charge de quatre dispositifs : le soutien aux investissements productifs, la promotion du capital humain et le soutien à la mise en réseau, l'augmentation du potentiel des sites aquacoles.

La programmation sur cette Priorité a également démarré au printemps 2017, en particulier sur la mesure 48 – Investissements productifs en aquaculture dont l'enveloppe spécifique est aujourd'hui engagée à hauteur de près de 40% pour 32 dossiers sélectionnés. Compte-tenu du nombre de dossiers en cours d'instruction (124) sur cette mesure, il a d'ailleurs été décidé lors la Commission régionale de sélection Pêche et Aquaculture du 20 novembre dernier de suspendre temporairement le dépôt de dossiers, en dehors des dossiers à impact environnemental et des projets d'investissements productifs dans le cadre d'installations en aquaculture. Les autres mesures feront également l'objet de première programmation en 2018.

III. Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale

Les dossiers relevant de la *Priorité 4 (8,5 M€) Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale* s'inscrivent dans le *Développement Local mené par les Acteurs Locaux*, un dispositif similaire à l'initiative Leader pour le FEADER. La sélection des Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA), portés en Bretagne par les pays littoraux a abouti à la mise en place de 8 Groupes couvrant l'intégralité de la façade maritime ; l'année 2017 a permis de finaliser le conventionnement avec la plupart d'entre eux et les premiers dossiers étaient en cours de sélection au sein des Comités locaux à la fin de l'année 2017.

IV. Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

Enfin, pour ce qui concerne la *Priorité 5 -Favoriser la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (7,6 M€)*, il s'agira ici d'accompagner les mesures de commercialisation (recherche de nouveaux marchés, amélioration des conditions de mise sur le marché, promotion de la qualité et de la valeur ajoutée) et de soutenir la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. La sélection des dossiers n'a pas démarré à fin 2017 mais une dizaine de dossiers étaient en cours d'instruction pour un démarrage de la programmation au 1^{er} trimestre 2018.

La mobilisation de la Région pour porter cette dynamique d'avancement sera donc confortée en 2018 pour permettre d'accélérer à la fois la sélection des dossiers et enclencher le paiement des aides aux bénéficiaires. Les travaux de rattrapage qui devaient être menés compte-tenu du démarrage tardif de la programmation ont été d'ores et déjà importants, mais nécessiteront encore des efforts. Plus de 200 dossiers sont aujourd'hui en cours de traitement, dont un peu plus de la moitié en attente de pièces complémentaires. Ils sont répartis sur la quasi-totalité des mesures, avec une majorité de dossiers concernant les investissements productifs en

aquaculture. A ces dossiers s'ajoutent les demandes formalisées sous forme de lettres d'intention pour lesquelles les porteurs de projets n'ont pas encore déposé de dossiers FEAMP.

Les activités d'accompagnement des bénéficiaires, d'animation des dispositifs et d'instruction des dossiers au niveau régional seront donc au cœur des travaux menés à l'échelle régionale. Elles seront confortées par la poursuite d'une forte participation aux travaux nationaux pour faire aboutir des chantiers directement placés sous la responsabilité de l'Autorité de gestion nationale. En effet, deux d'entre eux conditionnent fortement le rythme d'avancement : la simplification des procédures et l'apport de réponses rapides aux questionnements qui se posent dans le cadre de l'instruction des dossiers. Le suivi réalisé depuis l'ouverture des dispositifs confirme la complexité pour les bénéficiaires de constituer leurs dossiers de demande et la Région se mobilise fortement auprès de l'Autorité de gestion pour que soient traitées les difficultés rencontrées sur le terrain. Ces démarches seront poursuivies tout au long de l'année pour accélérer le traitement des dossiers au profit des bénéficiaires d'une part, et dans la perspective de l'atteinte des objectifs de fin d'année, tant au titre du dégageant d'office (seuil financier) qu'à celui de l'objectif de performance (seuil de réalisation physique).

Enfin, l'Autorité de gestion nationale a souhaité engager sur le dernier semestre 2017 un premier exercice d'ajustement de la maquette financière du programme (transferts financiers entre mesures au sein d'une même priorité), sans révision générale du Programme Opérationnel qui n'est prévue qu'en 2019. Cette demande de modification devrait se traduire par des réaffectations budgétaires entre mesures nationales, mais également au sein des maquettes régionales, sur la base des propositions formalisées par chaque Région. Pour la Bretagne, les travaux ont été menés en concertation avec le partenariat spécifique de la mise en œuvre du FEAMP et conduiront à demander une réaffectation des crédits au profit des mesures relatives à l'installation des jeunes pêcheurs, à l'aménagement portuaire et aux investissements en aquaculture. Ces demandes ont été établies en tenant compte des besoins constatés sur la base des dossiers déposés ou attendus sur ces mesures et il s'agit ainsi d'ajuster la répartition des moyens en fonction de la dynamique d'avancement, dans un souci d'utilisation efficace de l'enveloppe allouée à la Bretagne. La réaffectation des crédits sera ainsi opérée à partir des mesures moins sollicitées depuis le début du programme, tout en conservant les moyens nécessaires à l'accompagnement des dossiers d'ores et déjà identifiés (mesures 32 / 38 / 50 principalement).

\\ Projet de délibération

Je vous demande pour le programme 1130 « Programme FEAMP 2014-2020 » de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

BP 2018

AP	- €
AE	685 000 €
Total	685 000 €

CPI	- €
CPF	937 900 €
Total	937 900 €

Actions phares 2018

- Soutien à un accompagnement auprès des bénéficiaires pour l'ensemble des programmes sous gestion régionale
- Animation de la gouvernance partenariale
- Evolution du site web europe.bzh pour faciliter l'accès à l'information et renforcer la valorisation de l'action de l'Europe en Bretagne
- Lancement des plans d'évaluation des différents programmes

Le programme 1140 soutient la mise en œuvre efficace et sécurisée des programmes européens dont la Région a la charge, en tant qu'Autorité de gestion pour le FEDER, le FSE et le FEADER, et en tant qu'organisme intermédiaire pour le FEAMP. Il permet ainsi de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, réaliser des actions de communication, mettre en œuvre les évaluations, favoriser le dialogue avec le partenariat et garantir la performance de la gestion et du contrôle. Cofinancées par les crédits d'assistance technique de ces différents fonds, ces actions doivent permettre à la Région de faciliter et de sécuriser le déploiement des dispositifs, tant pour les bénéficiaires que pour sa propre activité.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. **Assurer une gestion de qualité**
 - I.1 Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
 - I.2 Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
- II. **Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens**
 - II.1 Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
 - II.2 Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
 - II.3 Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
- III. **Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact**
 - III.1 Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

\\ Actions par objectif

I. Assurer une gestion de qualité

I.1. Répondre aux exigences de la réglementation communautaire

La gestion et la mise en œuvre des fonds européens s'effectue dans le cadre de la réglementation communautaire. La bonne application de l'ensemble de ces règles, que ce soit par la collectivité ou par les bénéficiaires, est vérifiée chaque année par plusieurs niveaux de contrôles, internes et externes. Ainsi, de nouveaux audits sont d'ores et déjà annoncés pour 2018 sur les différents programmes.

Afin de garantir la qualité de la gestion des fonds placés sous responsabilité de la collectivité, la Région poursuivra les actions engagées depuis 2015. Cette importante démarche d'accompagnement des compétences, couplée à l'assistance quotidienne mise en place, est essentielle tant pour la maîtrise des risques de gestion pour la collectivité que pour la qualité de l'information donnée aux porteurs de projets.

Par ailleurs, la Région s'est entourée de plusieurs assistances à maîtrise d'ouvrage, pour certains projets plus complexes ou nécessitant une expertise technique spécifique.

L'avancement de la programmation et l'accélération des remboursements communautaires pour l'ensemble des fonds se traduit par une accélération des contrôles sur les opérations sélectionnées. Pour les exercices d'audits FEDER et FSE, dont elle doit assurer directement la mise en œuvre sous l'autorité fonctionnelle de la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles), la Région s'appuie depuis 2017 sur un prestataire dont les missions seront reconduites en 2018. Pour le FEADER, ces contrôles sont principalement effectués par l'ASP (Agence de Services et de Paiements). Un suivi croisé de l'ensemble des constats qui ressortent de ces différents contrôles est mis en place et permet d'identifier les risques éventuels et d'enclencher de manière réactive les évolutions nécessaires.

I.2. Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

La mise en œuvre des fonds européens repose sur un principe ancien de partenariat et de dialogue avec les acteurs publics et privés du territoire. Plusieurs Comités, par programme ou transversaux, sont donc réunis à échéance régulière pour permettre le suivi stratégique et la sélection des opérations à financer. L'organisation des Commissions régionales de programmation européenne sera également adaptée pour favoriser plus d'échanges et de participation, après une phase de consultation des membres réalisée à l'automne 2017.

Ce principe de partenariat sous-tend également la mise en place et l'activité du Réseau rural régional dans le cadre du FEADER. S'appuyant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage opérationnelle depuis début 2017, le réseau renouvellera en 2018 ses différents types d'activités : cycles d'animation thématiques sur des sujets spécifiques au développement rural (organisation de rencontres et capitalisation – thème en cours : la reprise d'activités en milieu rural), ateliers du réseau (comme par exemple sur numérique et territoires, breizh'alim, ou à venir au 1^{er} trimestre 2018 l'innovation en agriculture, l'entretien des haies bocagères), soutien à la coopération entre les Groupes d'Action Locale, en France ou à l'étranger...

II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

II.1. Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs

L'accès des bénéficiaires potentiels aux différents dispositifs ouverts dans le cadre des programmes européens est une priorité pour la Région depuis le démarrage de la programmation. De nombreux outils papier (guides d'information sur les fonds et les dispositifs, guides d'accompagnement pour le dépôt des dossiers...) et web (site europe.bzh, comptes twitter et Facebook, extranet de dépôt dématérialisé des demandes pour le FEDER) ont été mis en place, avec une volonté permanente de simplification et de lisibilité. Ils sont régulièrement actualisés en fonction de l'évolution de la réglementation et de la mise en œuvre, et/ou dans un souci d'amélioration continue. Ainsi, une nouvelle version du site internet europe.bzh sera mise en ligne au cours du 1^{er} trimestre 2018 qui offrira en particulier plus de lisibilité aux projets déjà financés par les fonds européens au moyen d'outils cartographiques, ainsi qu'aux appels à projets en cours et aux dispositifs. Les contenus du site seront aussi complétés par des informations plus transversales sur l'Europe et son action en Bretagne.

II.2. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets

L'objectif d'accompagnement dans l'accès aux dispositifs de financement doit se poursuivre pendant toute la phase de mise en œuvre des projets. La Région continuera ainsi ses actions d'accompagnement auprès des bénéficiaires des aides, essentielles pour permettre la compréhension des réglementations, les épauler dans le suivi administratif et financier de leurs dossiers et les assister dans le cadre des contrôles.

L'animation réalisée auprès des correspondants des pays, en charge des volets territorialisés des différents programmes européens, contribuera aussi à améliorer cet accompagnement de proximité sur les dispositifs concernés.

II.3. Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

L'ensemble des actions d'information et de communication menées par la Région, en partenariat avec l'Etat et les parties prenantes des programmes, s'inscrit dans la stratégie générale de communication adoptée en 2015 et commune à tous les fonds européens gérés par la collectivité. Dans ce cadre, les actions menées sont depuis 2017 majoritairement orientées vers la valorisation des projets cofinancés par l'Union européenne et favorisent plus globalement la sensibilisation des citoyens bretons à l'action de l'Europe dans leur quotidien et dans le développement de leur territoire.

Le Plan d'action pour l'année 2018 sera validé par le Comité de suivi des fonds européens au 1^{er} trimestre de l'année 2018. Il sera ainsi proposé d'amplifier les actions lancées en 2017 (vidéos de projets « L'Europe et

nous » en partenariat avec les télévisions locales, parcours de découvertes de projets en ligne à l'échelle de territoires infrarégionaux...). Il sera aussi proposé de capitaliser sur la campagne média réalisée en 2016/2017 sur le thème « Oubliez vos idées reçues – en Bretagne, l'Europe investit dans votre quotidien ! » et basée sur 4 spots complémentaires dont la diffusion pourra être réitérée lors d'une campagne média spécifique sur l'ensemble du territoire régional. Les évolutions apportées au site web au cours du 1^{er} trimestre contribueront aussi directement à cet objectif de valorisation, avec en particulier l'intégration d'une carte de projets permettant d'illustrer concrètement sur l'ensemble du territoire et dans tous les secteurs, les interventions de l'Union européenne, que ce soit sur cette période de programmation ou antérieurement.

Le partenariat régional sera associé à l'élaboration et à la diffusion de l'ensemble de ces supports pour amplifier leur impact et favoriser la proximité dans le choix des projets valorisés. Le partenariat sera aussi mobilisé pendant la « Fête de l'Europe » qui sera reconduite en mai 2018 autour d'une même identité graphique, d'un agenda partagé d'événements citoyens et de portes ouvertes de projets.

Enfin, la Région continuera à mettre à disposition des bénéficiaires des supports de communication et une assistance en ligne leur permettant, à travers des gabarits personnalisables, de réaliser rapidement les affichages à apposer pendant leur projet.

III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact pour le territoire

III.1. Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

Les plans d'évaluation adoptés pour les différents programmes prévoient de démarrer en 2018 la réalisation des premières analyses approfondies, en cohérence avec l'avancement concret des projets cofinancés permettant dorénavant la mesure d'impacts. Ainsi, un programme de travail sera présenté au Comité de suivi des fonds européens au cours du 1^{er} trimestre 2018. Il prendra en compte la réalisation des évaluations prévues par la réglementation communautaire mais sera aussi construit pour répondre aux besoins de la Région et de ses partenaires dans l'analyse stratégique de la mise en œuvre des programmes, pouvant ainsi servir les éventuelles révisions des dispositifs et orientations sur cette seconde partie de la mise en œuvre, et les négociations à venir sur l'avenir de ces politiques européennes après 2020. Le programme de travail sera aussi élaboré en identifiant les mutualisations possibles d'évaluations entre les différents programmes ou sur des thématiques transversales. Enfin, étant donnée la convergence des orientations stratégiques entre les programmes européens et les schémas stratégiques régionaux, ces évaluations seront d'autant plus pertinentes qu'elles pourront aussi répondre aux besoins d'analyse dans les secteurs concernés.

En parallèle, les outils de suivi des réalisations et résultats atteints par les programmes ont permis de doter l'Autorité de gestion de systèmes d'alerte importants en vue de l'examen de performance qui sera effectué par la Commission européenne sur la base des chiffres atteints par les indicateurs concernés à fin 2018. Ces données seront comparées aux cibles fixées lors de la négociation des programmes et conditionneront le déblocage et l'affectation de la réserve de performance (6% des montants, intégrés aux maquettes initiales). Les travaux d'analyse effectués en 2017 ont d'ores et déjà permis de déceler les décalages dus à des erreurs méthodologiques lors de la fixation des cibles ; ceux-ci feront l'objet d'une demande de modification auprès de la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre. Ils ont aussi permis d'identifier les indicateurs en tension qui feront donc l'objet d'un suivi particulier et ont d'ores et déjà amené à la mise en place de mesures de soutien pour permettre la correction de la trajectoire. Une actualisation à minima mensuelle de l'ensemble des indicateurs sera effectuée tout au long de l'année 2018 pour s'assurer de l'atteinte des cibles et garantir le maintien dans les enveloppes des programmes de ces crédits en réserve.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 1140 « Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 » :

- ✓ d'ouvrir une autorisation d'engagement de 685 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 937 900 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

